

mais, soit humilité, soit pudeur, elle ne veut pas le lui permettre, et, privée de la voix, elle le repousse avec les mains. Alors, il la porte entre ses bras dans un appartement voisin, où, la débarrassant de ses riches vêtements, il lui trouve la poitrine étreinte d'un rude cilice presque identifié avec les chairs. Cette vue et la mort de sa bien-aimée imprimèrent dans l'âme affligée de Jacopone une si forte pensée du néant des choses de ce monde, qu'il semblait avoir perdu le sentiment. Fortifié ensuite par l'exemple de sa jeune épouse, il se consacra entièrement à Dieu : autant il avait été d'abord avide des plaisirs et du vain bruit des louanges humaines, autant il mit d'ardeur à mortifier sa chair et à rechercher les moqueries afin d'éteindre en lui tout orgueil. Il entra avec tant de feu dans cette sainte carrière, qu'il se dépouilla de tous ses biens pour les donner aux pauvres, et parcourait les chemins en contrefaisant le fou, par amour pour Jésus-Christ; ce qui le rendit l'objet des railleries des enfants et lui attira le surnom de Jacopone. Mais, quand on le voyait tantôt paraître inopinément devant la foule attentive au spectacle, le corps nu jusqu'à la ceinture, marchant sur les quatre membres et un mors à la bouche comme un cheval, tantôt courir comme un animal, au milieu

d'une réunion distinguée qui fêtait les noces de sa nièce, le corps enduit de miel et tout couvert de plumes sur lesquelles il s'était roulé, on pouvait, en admirant une humilité si extraordinaire, le prendre non pour un insensé, mais pour un saint¹. Il entra dans l'ordre de saint François et écrivit pour prouver à ses frères qu'il n'était pas fou, un Traité sur le mépris du monde. Sa patience fut mise à de rudes épreuves, mais l'amour de Dieu lui fit tout endurer². Il avait une âme très-ardente et capable, par conséquent, de grandes affections, un esprit subtil, une imagination active. En un mot, c'était un homme qui, à l'époque du concile de Clermont, aurait pu seul provoquer une croisade. Ses cantiques sont pleins de feu, mais incultes, ses vers acerbes et hardis; il est mystique, et quelquefois obscur, dans ses traités ascétiques. Jusqu'à ce jour on a regardé Jacopone comme un des premiers fondateurs de la langue italienne; mais, en considérant plus attentivement ses écrits, il nous semble qu'on doit le ranger au nombre des hommes distingués, qui furent la brillante expression de la religion catholique à l'époque où les générations commencèrent à se mettre en marche vers la civilisation. Saint Thomas, par l'élévation de son intelligence

¹ Wading. ann. min. Tom. 5. p. 408. 409.

² Ibid.

angélique; Dante Alighieri, par la puissance créatrice de son imagination; Giotto et Ange de Fiesole, par la science d'un beau, qui triomphe de la grossièreté des formes et semble plus appartenir au ciel qu'à la terre; enfin, Jacopone, par le brûlant langage du cœur, ont peint, avec force et simplicité, la religion devant les siècles à venir, et prouvé qu'elle enfante des prodiges lorsqu'elle anime et vivifie nos conceptions. Mais arrivons aux jours orageux de Boniface.

Un peuple qui a secoué le joug d'une tyrannie abhorrée, est toujours fier et courageux : l'union des esprits fait sa force, et la crainte du mal auquel il vient d'échapper sa constance. Tels étaient les Siciliens : au milieu des transports d'une liberté qu'ils croyaient avoir trouvée, ils désiraient, plus que Frédéric lui-même, la conservation de sa couronne, qui cependant lui était si chère. Leur armée était très-puissante, parce que, semblables aux membres étroitement unis d'un même corps, prince et peuple n'avaient qu'un cœur, qu'un bras, qu'un mouvement pour repousser l'ennemi commun, et que, d'ailleurs, ils étaient habilement conduits : Roger de Loria, le premier capitaine de l'époque par sa science dans l'art de la guerre, tenait encore pour Frédéric Charles II, n'avait point à opposer aux Siciliens, un peuple qui, comme eux, fût ex-

cité par l'espérance ou par la crainte : Boniface, ayant donc épuisé les armes spirituelles contre l'ennemi qui les avait méprisées, n'avait plus de ressources que dans le prince d'Aragon. Les affaires du roi de Naples étaient dans le plus mauvais état, et le pontife vaincu poursuivait Jacques de ses instances, afin de l'attirer en Italie. Dégoûté de Murcie et de la Castille, retenu par la perplexité où le jetaient, d'une part, les offres de Boniface, de l'autre, les avantages résultant pour la maison d'Aragon du maintien de Frédéric sur le trône de Sicile, Jacques ne pouvait se décider. Nous ne disons pas qu'il fût arrêté par la voix intérieure du sang; elle passe sur les âmes en proie aux fatigants désirs de la cruelle ambition, comme le souffle d'un vent léger sur la pierre. Toutefois, quoiqu'il ne parût pas en Italie, il travaillait, par de sourdes menées et des ambassades, à attirer son frère hors de la Sicile, et à lui aliéner l'esprit des Siciliens. Dès le commencement de l'automne de 1296, Pierre de Corbelles, religieux dominicain, s'était présenté devant Frédéric, comme envoyé de Jacques; usant de douceur et de rudesse, il pressa le Roi de faire la paix avec l'Eglise, qui avait tant élevé la maison d'Aragon, en créant Jacques son gonfalonier et son amiral; de consentir à une entrevue avec son frère dans la petite île d'Is-

chia; de suivre ses conseils, parce qu'en cas de résistance, il suffirait d'un signe du Pape pour mettre les armes aux mains de Jacques contre les ennemis du St-Siège. Ebranlés à ce langage du religieux, les barons qui environnaient le jeune roi, se regardaient en face avec une sorte d'incertitude; Frédéric conjura le danger en coupant court à l'entretien; il congédia l'envoyé et remit l'affaire à une assemblée qu'il fixa à Piazza¹.

Frère Pierre était venu avec une mission officielle et publique; d'autres, avec une mission secrète, celle de tenter l'esprit aigri de Loria et le cœur maternel de Constance. Barthélemi Mochoses, de Valence, sonda les dispositions du premier, qui se rendit sans balancer, soit que ses nombreux exploits en faveur de Frédéric ayant enflé son orgueil, il fût impossible de le contenter, et qu'il se tint même au-dessus du Roi, soit qu'excessivement ambitieux il trouvât, dans les larges offres du roi d'Aragon, un appât irrésistible². Le venin d'ailleurs fermentait dans son cœur, depuis qu'il en était venu avec Frédéric à une rupture éclatante³, que rien ne pouvait plus raccommoder. D'autres messagers

¹ Special. lib. 3. 112. 13. 14.

² Ib. id. V. 17.

³ Ib. id. c. 8. 9.

particuliers furent adressés à Frédéric et aux cités principales de l'île, mais sans résultat. Cependant, la défection de Loria et le retour de Constance vers Rome furent plus qu'une victoire. Les propositions de Jacques ayant été énoncées dans la réunion de Piazza, le non fut unanime et l'opinion contraire de Loria ne fit que confirmer sa trahison.

L'hiver s'étant écoulé dans ces inutiles négociations, Jacques d'Aragon arriva enfin, vers les derniers jours de mars, en Italie, où l'on soupirait après lui. Il venait rempli des espérances sans bornes que les promesses non moins étendues de Boniface lui avaient fait concevoir. Le pontife le reçut avec la plus grande magnificence⁴. L'arrivée du Roi attira Charles II de Naples, ainsi que la reine Constance, dernier reste de la maison de Souabe et dont le cœur devait se trouver cruellement déchiré à la pensée de deux fils tendrement aimés qui se ruaient à un combat fratricide. On y vit aussi les fameux Jean de Procida et Roger de Loria, qui, ayant abandonné la cause de Frédéric, étaient venus se courber devant Boniface, pour qu'il rebâtît leurs fronts superbes, sillonnés et noircis depuis longtemps par les foudres romaines. Frédéric avait aussi été appelé à ce con-

⁴ Mariana, Lib. 15. cap. 1.—Giov. Vill. lib. 8. cap. 18.—S. Anton. 3. p. III. 20. c. 8. §. 5.

grès, mais il refusa de s'y rendre. Grande assemblée et digne de l'affaire qui devait s'y traiter. Boniface était heureux de voir à ses pieds le père de la révolution sicilienne, et le terrible Loria qui l'avait affermie par sa valeur, et avec eux Constance, qui s'inspirait de ses affections maternelles pour toucher les cœurs de Jacques et de Frédéric. Comme les rois d'Aragon et de Naples s'y trouvaient pareillement, c'était une occasion favorable d'employer toute la puissance pontificale à les unir, à réchauffer leur zèle dans le but de reconquérir la Sicile à l'Eglise. Il ne manqua pas à cette noble tâche, et déploya son génie dans la composition des traités. Il existait de vieilles rancunes entre la France et l'Aragon, car un prince aragonais avait recueilli la couronne de Sicile, après les sanglantes Vêpres. Boniface voulut donc d'abord unir Jacques et Charles par les liens de la parenté, afin d'assurer davantage leur réconciliation. Yolande, sœur du premier, fut donnée pour épouse à Robert, fils du second. Des fêtes royales, célébrées à la cour du Pape, inaugurèrent cette royale alliance. On aborda ensuite des questions plus ardues, et le pontife se montra prodigue de faveurs envers Jacques.

Le dernier jour de décembre 1296¹, il avait écrit

¹ Rayn. ad. an. 1297. n. 2. Sey.

à Jacques pour l'informer de projets qu'il avait formés en sa faveur, et qui se réalisèrent à son arrivée. Il s'agissait d'un magnifique traité par lequel Jacques voyait accroître singulièrement sa puissance, et se trouvait lié de la manière la plus étroite au pontife¹. Suria nous en a conservé les dispositions dont voici le résumé. Les papes regardaient la Corse et la Sardaigne comme leur appartenant. La possession en avait été chaudement disputée, en 1238, lorsque Frédéric donna la souveraineté de ces îles à Enzo, son fils bâtard, en le mariant à Adélaïde, héritière des deux seigneuries de Torre et de Gallura. Rome alors avait réclamé avec force, mais sans succès. Mais, en 1275, Rodolphe, roi des Romains, voulant être sacré et couronné empereur par Grégoire X, eut une entrevue avec lui, dans l'église de Lausanne², où il s'obligea, par serment public, de restituer à l'Eglise la Romagne et l'exarchat de Ravenne, de lui conserver la Sicile, de ne point violer ses droits, de lui être très-soumis, et enfin reconnu, avec la même solennité, son domaine non-seulement sur la Sicile, mais encore sur la Sardaigne et sur la Corse³.

¹ Suria. an. lib. 2.

² Annal. Colmar. ad. an. 1275. — Ptol. Lucen. Hist. Eccl. lib. 43. c. 4.

³ Adjutores erimus ad retinendum et defendendum

Boniface pouvait donc, sans difficulté, disposer de ces îles, à l'époque dont il s'agit, et il en investit solennellement Jacques et ses descendants par la cérémonie de la coupe d'or, « per cuppam auream. » Les conditions par lesquelles le Roi s'obligeait envers Rome étaient, de prêter hommage de vassal à l'Église, d'entretenir, à ses frais, en Italie, au service du Pape, premièrement, cent cavaliers bien équipés, ayant chacun, outre leur cheval bardé, au moins deux montures; secondement, cinq cents fantassins armés, dont cent au moins arbalétriers; et cela pendant trois mois, à compter du jour où ils y mettraient le pied; tous ces soldats devaient être catalans et aragonais. Le Pape était libre de les retenir au-delà de ce terme, mais à ses dépens; dans le cas où il aurait besoin d'une flotte au lieu d'une armée de terre, il pouvait requérir cinq galères parfaitement fournies d'hommes et de munitions. Armée de terre ou de mer, le Roi devait l'expédier, chaque année, sur l'ordre du Pape, pour un service de trois mois. Il s'engageait de plus, lui et ses héritiers, à payer au Pape un tribut annuel et perpétuel de deux

Ecclesie Romanæ Regnum Siciliae cum omnibus ad eam spectantibus, tam citra farum, quam ultra; nec non Corsicam et Sardiniam, ac cætera jura quæ ad eam pertinere noscuntur. — Rayn. ad. an. 1275. n. 38.

mille marcs d'argent en bonne monnaie. Lui ou l'un de ses héritiers tardant ou se refusant à le payer, il serait procédé contre eux par des peines graduées sur leurs délais. C'étaient d'abord l'excommunication du Roi, puis l'interdit du royaume, et enfin la dépossession. La Sardaigne ne pouvait jamais être divisée de l'Aragon; elle retournait incontinent à l'Église, au cas où le Roi deviendrait empereur d'Allemagne. Le feudataire était tenu de conserver la liberté et les immunités du nouveau royaume, de ne jamais entraver le recours au Pape, de ne pas imposer de tailles sur les églises, de ne point s'immiscer dans l'élection des évêques, d'abolir les lois contraires à l'honneur de l'Église, s'il y en existait; de ne jamais songer à exercer une charge quelconque à Rome, ou dans toute autre terre dépendant de l'Église romaine; de reconnaître toujours qu'il avait reçu de la libéralité pontificale le fief de la Sardaigne; de ne pas oublier qu'au Pape seul appartenait le droit de résoudre les doutes qui pourraient s'élever relativement à cette nouvelle possession. Enfin, Boniface exigeait que Jacques s'obligeât à l'exécution desdites conditions par un serment solennel, que le Roi devait renouveler entre les mains de chaque nouveau pontife.

C'est ainsi que Boniface en agrandissant la puis-

sance de Jacques prenait des mesures pour l'empêcher de franchir ses limites. Il fit preuve de sagesse en se réservant de reprendre la Sardaigne dans le cas où le Roi serait déclaré empereur; car la présence d'un empereur déjà très-puissant en Allemagne paraissait pleine d'inconvénients et même de dangers dans une île peu importante, il est vrai, mais voisine de l'Italie. De plus, en interdisant à Jacques et à ses héritiers, en leur qualité de rois de Sardaigne, la faculté de remplir aucun office à Rome et dans les terres romaines, il fermait la voie à ces ambitions, encore trop présentes, dont il avait vu le péril et les suites funestes dans Charles d'Anjou, sénateur de Rome. En un mot, pour nous servir d'une comparaison, il équipa très-richement le coursier, mais il eut soin de ne pas lui lâcher la bride, afin d'en diriger les allures. En effet, les subsides promis par Jacques étaient certains puisqu'il devait les fournir sans condition; il en était de même des obligations qu'il contractait relativement à la Sicile; mais, la souveraineté de la Sardaigne était incertaine, non en droit, mais en fait, car, avant d'en jouir, il fallait la conquérir sur les Pisans¹. Boniface stipula par un autre acte qu'il pourrait revenir sur la concession de

¹ Villan. lib. 8. cap. 48.

la Sardaigne jusqu'à la Toussaint¹. Il était clair par là qu'il voulait s'assurer que Jacques agissait avec franchise; il lui suspendait, en quelque sorte, la couronne de Sardaigne au-dessus de la tête, disposé à la lui donner s'il le trouvait bon et loyal serviteur du Saint-Siège, pouvant au contraire la lui retirer s'il n'en était pas content. Il ne voulait pas non plus que le Sicile retombât entre les mains de Jacques au cas où ce dernier triompherait de Frédéric; c'est pourquoi il se tint ouverte la voie des négociations et des menaces afin de le faire renoncer à ce royaume ou de lui enlever la Sardaigne ou la Corse. Boniface savait composer un traité, sans se laisser prendre lui-même. Dans ce traité, de même que dans la bulle qui instituait Jacques gonfalonnier et amiral de la sainte Église, la Terre-Sainte était mise en avant, de telle sorte que Boniface semblait ne destiner l'Aragonais qu'à la délivrance des Saints Lieux. Beaucoup d'auteurs, suivant en cela l'appréciation de Surita², voient là un artifice de la part de Boniface, qui paraissait viser à la Palestine quand son esprit et ses forces étaient tournés vers la Sicile. Mais, ce n'était pas un artifice caché, il agissait à découvert contre la Sicile, et n'avait pas besoin, par conséquent,

¹ Rayn. n. 47.

² Sur. lib. 5. annal. c. 35.